



Les services de la préfecture vous accueillent

Séjour des Étrangers - Examens spécialisés – Naturalisation

<u>SERVICES ET DEMARCHES</u>	<u>ACCUEIL DU PUBLIC ET PROCEDURES A SUIVRE</u>	<u>CONTACT</u>
<h2 style="margin: 0;">BUREAU DU SEJOUR</h2> <p style="margin: 0;">Rez-de-chaussée du centre administratif (salles 1 et 2)</p>		
<p style="text-align: center;"><u>HORAIRE D'OUVERTURE DES GUICHETS :</u></p>	<p>Lundi, mardi, mercredi : de 9h à 16h30 Vendredi : de 9h à 16h Jeudi : attention, jusqu'à 13h, et uniquement sur rendez-vous ou pour les changements de statut vers les passeports talents</p> <p>Pour les personnes se déplaçant sans rendez-vous, un nombre limité de tickets est distribué uniquement le matin, à partir de 9h, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande d'information générale (ticket I) - le renouvellement d'un récépissé (ticket S) dix jours avant sa fin - le changement de statut vers une carte de séjour « passeport talent » (ticket C) 	<p style="text-align: center;"><u>Par téléphone</u> en appelant :</p> <p>le Standard (du lundi au vendredi 8h-19h) au <b style="color: blue;">01 40 91 20 00</p> <p><u>Par courriel</u> (contact à privilégier) à l'adresse pref-courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>via la rubrique <u>« Contactez-nous »</u> sur le site internet de la préfecture</p> <p style="text-align: center;"><u>N'oubliez pas d'indiquer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nom et prénom - date de naissance - n° étranger à 10 chiffres en cas de demande liée au renouvellement du titre de séjour
<p><u>REMISE D'UN TITRE</u> (sur présentation d'un SMS ou d'un Email)</p> <p><u>BIOMETRIE</u> (prise des empreintes digitales par suite d'une convocation adressée par la préfecture)</p> <p><u>DEMANDE DE MODIFICATION D'UN TITRE DE SEJOUR</u> (changement d'adresse ou d'état civil)</p> <p><u>DEMANDE D'ECHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE ETRANGER DELIVRE HORS UE OU HORS EEE</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Sur rendez-vous</u>, à prendre sur le site Internet de la préfecture : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous</p>	

<p><u>PREMIERE DEMANDE</u> D'UN TITRE DE SEJOUR</p> <p><u>AUTORISATION PROVISoire</u> <u>DE SEJOUR</u> POUR ETUDIANT EN RECHERCHE D'EMPLOI OU QUI SOUHAITE CREER UNE ENTREPRISE</p>	<p><u>Sur rendez-vous</u>, à prendre sur le site Internet de la préfecture : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre- un-rendez-vous</p> <p><u>SAUF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Entrepreneur/profession libérale</u> : rendez-vous à prendre sur place (mercredi, jeudi matin et vendredi) - <u>Retraité</u> : voie postale - <u>Première demande de carte de 10 ans</u> : au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement du titre de séjour
<p><u>RENOUVELLEMENT</u> D'UN TITRE DE SEJOUR</p>	<p><u>Sur rendez-vous</u>, à prendre sur le site Internet de la préfecture : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre- un-rendez-vous</p> <p><u>Attention</u>, cette démarche vous concerne si vous êtes marié(e) avec un citoyen français (« conjoint de français ») ou si vous êtes parent d'un enfant mineur français (« parent d'enfant français »)</p> <p><u>SAUF</u></p> <p>Carte de séjour pour RETRAITE et carte de séjour MENTION « VIE PRIVEE ET FAMILIALE » <u>AUTRE QUE</u> <u>« CONJOINT DE FRANÇAIS » ET « PARENT D'ENFANT</u> <u>FRANCAIS »</u> : <u>voie postale uniquement</u></p>
<p><u>DUPLICATA</u> (si perte ou vol du titre de séjour)</p>	<p>Sur rendez-vous, à prendre sur le site Internet de la préfecture http://www.hauts-de- seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous</p> <p><u>ou</u> sur place en prenant <u>un ticket I</u> (puis se présenter au point information du bureau du séjour)</p>
<p>TITRE DE SEJOUR POUR <u>ETRANGERS MALADES</u></p>	<p><u>ATTENTION</u> – La <u>sous-préfecture d'Antony</u> est <u>exclusivement</u> compétente pour traiter les demandes relatives au séjour pour soins dans le département des Hauts-de-Seine</p> <p>Plus d'informations sur le site Internet de la préfecture</p>
<p><u>Pour plus d'informations :</u> http://www.hauts-de-seine.gouv.fr, Rubrique « Etranger en France »</p> <p><u>Foires aux questions (FAQ) disponibles sur :</u> http://www.hauts-de- seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/FAQ-Sejour-des- etrangers-demarches-a-Nanterre#I-22</p> <p><u>Listes des pièces disponibles sur :</u> http://www.hauts-de- seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour- Listes-des-pieces-a-fournir</p> <p>Titulaire d'un <u>visa long séjour valant titre de séjour</u> ou d'un <u>visa long séjour avec carte de séjour à solliciter en préfecture</u>, ou d'une <u>carte de séjour</u> dont je souhaite le renouvellement, <u>qui va expirer avant la date de mon rendez-vous</u> : la convocation vous maintient en situation régulière jusqu'à la date fixée.</p>	

Par courrier, à
l'adresse postale de la
préfecture :
Préfecture des Hauts-
de-Seine – Direction
des migrations et de
l'intégration – Bureau
du séjour des
étrangers (voie
postale)
167-177 avenue
Joliot-Curie – 92013
NANTERRE

BUREAU DES EXAMENS SPECIALISES ET DE L'ÉLOIGNEMENT

Rez-de-chaussée du centre administratif (salle 3)

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SEJOUR (REGULARISATION)

Dépôt de dossier de régularisation
Sur rendez-vous, à prendre sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Renouvellement récépissé/autorisation provisoire de séjour / clôture de dossier
Sans rendez-vous le lundi matin de 9h à 12h

DEPART VOLONTAIRE (avec rétention des documents d'identité en préfecture)

Sans rendez-vous
Venir à la préfecture le matin, du lundi au vendredi

BUREAU DES NATURALISATIONS

2^e étage du centre administratif

Pré-accueil ouvert le :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi - pour les naturalisations par décret

Mercredi matin - pour les naturalisations par mariage

NATURALISATION PAR DECRET

Sur rendez-vous, à prendre sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

NATURALISATION PAR MARIAGE

Plus d'informations sur les démarches et les listes de pièces sur le site Internet de la préfecture, rubrique « Naturalisation »

Par téléphone en appelant :

le Standard (du lundi au vendredi 8h-19h)
au
01 40 91 20 00

Par courriel (contact à privilégier) à l'adresse pref-courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

ou

via la rubrique « **Contactez-nous** » sur le site internet de la préfecture

N'oubliez pas d'indiquer :

- nom et prénom
- date de naissance
- n° étranger à 10 chiffres en cas de demande liée au renouvellement du titre de séjour

Par courrier, à l'adresse postale de la préfecture :

Préfecture des Hauts-de-Seine – Direction des migrations et de l'intégration –
167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE